



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Huitième session

New York, 20 avril-1<sup>er</sup> mai 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Dialogue multipartite

### Document de travail présenté par le grand groupe de la communauté scientifique et technique

#### *Résumé*

Le présent document de travail a été établi par l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, en consultation avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières. Il a également bénéficié d'importantes contributions du secrétariat de la Communauté du Pacifique.

On y trouvera :

- a) Une présentation succincte de l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, du Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement;
- b) Une analyse des domaines d'intervention prioritaires de ces trois entités, mettant l'accent sur les questions les plus pressantes appelant des mesures urgentes et sur la façon dont de futurs arrangements internationaux pourraient le mieux répondre à ces questions;
- c) Une évaluation de la contribution qu'apporte le Forum des Nations Unies sur les forêts à l'examen des questions prioritaires du grand groupe de la communauté scientifique et technique et de la façon dont il influe sur ses débats, axée sur les activités et les programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux facilitant directement ou indirectement l'application des principes qui guident l'action du Forum;

\* E/CN.18/2009/1.



d) Des recommandations visant un certain nombre d'éléments relatifs à la science et à la technique à inclure dans un mécanisme ou un cadre pour le financement de la gestion durable des forêts;

e) Un résumé des recommandations concernant les contributions scientifiques et techniques à la gestion durable des forêts.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
II. Contribution de la science et de la technique à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts .....	5
III. Domaines d'intervention prioritaires .....	6
A. Renforcer l'interaction entre science forestière et politiques forestières .....	7
B. Veiller à mieux traduire les résultats des recherches en informations et techniques exploitables afin d'en promouvoir l'utilisation et l'adaptation .....	8
C. Réaménager les priorités nationales, sous-régionales et régionales de développement pour les faire concorder avec les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts arrêtés au niveau international .....	9
D. Mobiliser des fonds pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières .....	9
IV. Brève évaluation de la façon dont le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné les questions prioritaires pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique .....	12
V. Recommandations concernant un mécanisme ou un cadre de financement de la gestion durable des forêts .....	14
VI. Conclusions et recommandations .....	16

## I. Introduction

1. Le présent document de travail a été établi par l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement au nom du grand groupe de la communauté scientifique et technique, pour examen par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa huitième session. Il a été enrichi d'observations de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et de contributions substantielles du secrétariat de la Communauté du Pacifique.

2. L'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique est une organisation non gouvernementale qui rassemble plus de 60 membres, soit la plupart des instituts nationaux de recherche forestière et de nombreuses écoles forestières de la région de l'Asie et du Pacifique qui jouent un rôle actif dans ce secteur. Elle se veut une association de recherche forestière de premier plan, dynamique et autonome qui promeut une recherche innovante et des initiatives en faveur du développement national, régional et communautaire. Elle fait également partie de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et participe à diverses activités en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Département de l'agriculture, des pêches et des forêts du Gouvernement australien, le Département de l'agriculture des États-Unis et d'autres organismes régionaux et internationaux.

3. Le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne est composé d'instituts de recherche forestière et d'établissements universitaires spécialisés dans le domaine forestier d'Afrique subsaharienne. Il a été créé en 2000 pour réunir trois réseaux sous-régionaux, à savoir l'Association des établissements de recherche forestière d'Afrique orientale, le Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement agricoles et le Service de recherche de la Direction produits alimentaires, agriculture et ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Réseau a pour principaux objectifs : a) de mettre en évidence la contribution de la recherche forestière à la gestion durable des forêts; b) de promouvoir l'établissement de partenariats opérationnels entre ses membres et d'alliances stratégiques entre ses membres et d'autres entités spécialisées dans la recherche forestière; c) de favoriser le partage et l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience; et d) d'exposer le point de vue des institutions de recherche forestière d'Afrique dans les instances mondiales où sont élaborées les politiques.

4. Le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement est un organisme régional de recherche, d'éducation et de développement; il compte 13 pays membres qui s'emploient depuis 1973 à améliorer les conditions d'existence des populations rurales et à protéger l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Centre s'est donné pour mission de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural par la promotion d'une agriculture compétitive et durable et d'une gestion responsable des ressources naturelles, en s'appuyant sur l'enseignement supérieur, la recherche et la coopération technique. Il sert, à l'échelle régionale, de lieu de débat sur des questions d'intérêt mondial telles que la sécurité alimentaire ou le changement climatique. Il a mis en place des alliances stratégiques avec plus de 200 institutions publiques et privées et contribue à

l'élaboration de politiques aux niveaux régional et international, dans le cadre de mécanismes tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique<sup>1</sup>, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>2</sup>, le mécanisme pour un développement propre, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique<sup>3</sup>, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, le Conseil d'Amérique central sur l'agriculture et la Stratégie agroenvironnementale régionale. Depuis 2006, le Centre assure la coordination régionale du Programme spécial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières pour les pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes.

5. On trouvera dans le présent document de travail une analyse a) des problèmes les plus pressants touchant la science et la technique auxquels il convient de s'attaquer d'urgence si l'on veut améliorer la gestion durable des forêts et atteindre les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts approuvé par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa septième session et adopté ultérieurement par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/98 du 17 décembre 2007, qui figure dans l'annexe au présent document, et b) de la manière dont le Forum a aidé à faire mieux comprendre ces problèmes et à y apporter des solutions. On y trouvera également des recommandations concernant un mécanisme/cadre pour le financement de la gestion durable des forêts.

## **II. Contribution de la science et de la technique à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

6. Le rôle important de la science et de la technique est mis en évidence à plusieurs reprises dans plusieurs parties de l'instrument juridiquement non contraignant, notamment dans celle qui concerne les politiques et mesures nationales. À cet égard, il est recommandé que les États Membres :

- Étudient les causes, liées aux catastrophes naturelles et aux activités de l'homme, des menaces qui pèsent sur la santé et la vitalité des forêts, telles que les incendies, la pollution, les insectes, les maladies et les espèces envahissantes, et s'emploient à y remédier [par. 6 o)];
- Renforcent la contribution de la science et de la recherche au progrès de la gestion durable des forêts en intégrant le savoir scientifique dans les politiques et les programmes forestiers [par. 6 r)];
- Promeuvent le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques, notamment celles qui pourraient être utilisées par les propriétaires forestiers et les communautés locales et autochtones pour faire progresser la gestion durable des forêts [par. 6 s)].

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

<sup>2</sup> Ibid., vol. 1771, n° 30822.

<sup>3</sup> Ibid., vol. 1760, n° 30619.

7. S'agissant de la coopération internationale et des moyens d'exécution, il est recommandé, pour atteindre les objectifs fixés dans l'instrument juridiquement non contraignant, que les États Membres :

- Améliorent et facilitent l'accès à des technologies appropriées, respectueuses de l'environnement et novatrices, au savoir-faire correspondant en matière de gestion durable des forêts et aux techniques efficaces de valorisation des produits forestiers, ainsi que le transfert de ces technologies, savoir-faire et techniques, en particulier dans les pays en développement, pour le bien des collectivités locales et autochtones [par. 7 k)];
- Renforcent les mécanismes qui améliorent la mise en commun entre les pays et l'utilisation des meilleures pratiques de gestion durable des forêts, notamment par le biais des technologies de l'information et des communications basées sur des gratuits [par. 7 l)];
- Renforcent, selon la situation, les capacités nationales et locales de mettre au point et d'adapter des techniques forestières, y compris les techniques d'utilisation du bois de feu [par. 7 m)];
- Promeuvent la coopération technique et scientifique internationale, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans le domaine de la gestion durable des forêts, par le biais des institutions et processus internationaux, régionaux et nationaux appropriés [par. 7 n)];
- Renforcent les moyens de recherche et les capacités scientifiques dans le domaine des forêts des pays en développement et des pays en transition, en particulier la capacité des organismes de recherche de créer et d'avoir accès à des données et informations forestières, de promouvoir et d'appuyer les recherches intégrées et interdisciplinaires sur les questions relatives aux forêts et de diffuser les résultats de ces recherches [par. 7 o)];
- Renforcent la recherche-développement concernant les forêts dans toutes les régions, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, par le biais d'organisations, d'institutions et de centres d'excellence pertinents et grâce aux réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux [par. 7 p)];
- Renforcent la coopération et les partenariats aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir la gestion durable des forêts [par. 7 q)].

### **III. Domaines d'intervention prioritaires**

8. Dans la présente partie, sont analysés les domaines prioritaires dans lesquels il est urgent d'agir si l'on veut améliorer la gestion durable des forêts et atteindre les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. On y suggère également de quelle manière le Forum pourrait agir face aux problèmes recensés.

## **A. Renforcer l'interaction entre science forestière et politiques forestières**

9. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique tient à souligner de nouveau qu'il est indispensable de renforcer l'interaction entre science et politiques si l'on veut parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre avec succès les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts. Le renforcement de cette interaction s'impose également si l'on veut que les diverses résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts soient suivies d'effets, ainsi que pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et les quatre objectifs d'ensemble énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant qui a été approuvé à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Conscient que, dans certains pays en développement et dans la plupart des États Membres économiquement défavorisés, les moyens et les installations consacrés à la recherche restent insuffisants, le grand groupe de la communauté scientifique et technique souhaite que les gouvernements, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les réseaux régionaux et sous-régionaux et les secrétariats des accords, instruments et mécanismes multilatéraux pertinents en matière d'environnement, ainsi que les organes des Nations Unies, conjuguent mieux leurs efforts et s'engagent plus fermement à renforcer l'interaction entre la recherche et les politiques, en prenant les initiatives suivantes :

a) Accroître leur appui à l'établissement de données scientifiques fiables ainsi qu'à la mise au point et à l'adaptation de techniques forestières respectueuses de l'environnement contribuant à une gestion durable des forêts;

b) Améliorer la capacité de réunir, de présenter et de partager et d'échanger des informations, des données d'expérience et des connaissances, y compris des savoirs traditionnels et des pratiques de référence dans les domaines de l'évaluation, de la conservation et de l'exploitation des ressources forestières;

c) Développer l'enseignement et la formation dans le domaine de la foresterie, et promouvoir la recherche-développement dans ce secteur;

d) Accroître les moyens dont disposent les scientifiques et les instituts de recherche des pays en développement et des pays économiquement défavorisés de participer activement à des initiatives et activités dans les domaines de la science et de la technique, pour aider le Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres instances et mécanismes internationaux;

e) Favoriser la gestion durable des forêts en encourageant la mise en place de mécanismes institutionnels propres à faciliter l'incorporation des résultats de travaux de recherche fiables dans les politiques, s'agissant notamment de la révision des codes réglementant la coupe, des politiques forestières et des normes relatives au bois d'œuvre dans les pays en développement;

f) Promouvoir des dispositifs favorisant une participation accrue des parties concernées par les forêts, notamment les groupes autochtones, les collectivités locales, la communauté scientifique, le secteur privé et les organisations de la société civile, à l'élaboration et à l'application de politiques forestières et de

pratiques optimales et à la définition de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion forestière durable et à leur application;

g) Faciliter la mise en place de conditions propres à encourager le secteur privé à investir dans le renforcement de l'interaction entre la science et les politiques;

h) Promouvoir la participation continue des scientifiques au suivi de l'application des politiques nationales et internationales et faire en sorte que les résultats de ce suivi puissent être examinés et incorporés dans les politiques.

## **B. Veiller à mieux traduire les résultats des recherches en informations et techniques exploitables afin d'en promouvoir l'utilisation et l'adaptation**

10. S'ils étaient traduits rapidement en informations compréhensibles et en techniques exploitables, les résultats de la recherche pourraient faciliter l'application et l'adaptation des connaissances scientifiques et permettre qu'elles soient mieux prises en compte dans les politiques forestières et qu'elles contribuent à une gestion durable et plus rentable des forêts. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique est conscient que la recherche doit, pour être efficace et plus convaincante, mettre davantage en évidence l'utilité et la contribution des forêts et des ressources forestières et communiquer les résultats de la recherche aux utilisateurs d'une manière qui leur soit adaptée.

11. Les initiatives suivantes seraient très utiles à cette fin :

a) Mobiliser des ressources afin de renforcer la capacité de cerner et d'analyser les problèmes et de concevoir des projets, de les exécuter et d'en assurer le suivi et l'évaluation, afin que les travaux de recherche soient plus pertinents et de meilleure qualité et que leurs résultats soient plus facilement exploitables dans le cadre de l'élaboration de politiques;

b) Renforcer les capacités des individus, des institutions nationales et des services de vulgarisation, en particulier dans les pays en développement, à traduire les résultats des travaux de recherche sous une forme compréhensible et convaincante et à les communiquer;

c) Appuyer les systèmes et réseaux de gestion de l'information et des connaissances qui contribuent à faire circuler efficacement l'information scientifique parmi les chercheurs, les instituts de recherche, les responsables politiques et les spécialistes et entrepreneurs du secteur forestier;

d) Mettre en place des mécanismes propres à renforcer la participation et la collaboration de toutes les parties prenantes, d'autres secteurs et des communautés locales à la conception et à l'exécution des projets de recherche, afin de faciliter l'utilisation effective des techniques issues de ces projets et d'éviter les conflits et les antagonismes entre les organismes publics et la population, et d'améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation dans le secteur forestier.

### **C. Réaménager les priorités nationales, sous-régionales et régionales de développement pour les faire concorder avec les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts arrêtés au niveau international**

12. Il est difficile de faire concorder les priorités et stratégies nationales, sous-régionales et régionales avec les résolutions et les objectifs d'ensemble adoptés au niveau international car les priorités et stratégies nationales, en particulier dans les pays économiquement défavorisés, tendent à privilégier l'utilisation plutôt que la conservation. Pour y parvenir, il faut s'employer à mettre en œuvre une conception intégrée de la gestion forestière durable visant à assurer un équilibre entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques. À cette fin, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait prendre les initiatives suivantes :

a) Promouvoir des programmes conçus pour mettre en évidence les possibilités qu'offrent les divers accords et conventions relatifs aux forêts, notamment le Mécanisme pour un développement propre et celui, relativement nouveau, de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Du fait de leur complexité, ces mécanismes ne sont pas toujours bien compris, en particulier du point de vue des possibilités qu'ils offrent aux pays en développement et aux pays économiquement défavorisés d'en tirer pleinement profit;

b) Promouvoir et appuyer, par exemple au moyen de politiques d'achat responsables, un recours accru aux mécanismes du marché, comme la certification forestière, qui donnent la préférence aux produits forestiers ligneux et non ligneux issus de ressources gérées de façon durable;

c) Encourager la collaboration nationale, sous-régionale et régionale dans la conception et l'exécution de projets présentant un intérêt commun, en unissant les ressources et les capacités et en œuvrant en partenariat avec des institutions internationales et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

d) Aider à la recherche de systèmes appropriés de paiement des services fournis par les écosystèmes, en particulier dans les pays en développement;

e) Promouvoir la participation des scientifiques à l'élaboration de mécanismes du marché et de mécanismes de financement et à l'évaluation de leur impact;

f) Compte tenu des effets du déboisement, promouvoir une analyse des politiques nationales et internationales, qui examine en particulier les contradictions entre les politiques forestières et les politiques en matière d'exportation, de régimes fonciers et de production agricole.

### **D. Mobiliser des fonds pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières**

13. Le quatrième domaine d'action prioritaire est la mobilisation de fonds suffisants pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières, notamment dans les pays en développement et les pays économiquement défavorisés, où les

besoins sont particulièrement pressants. Le manque chronique de financement est souvent désigné comme responsable de la médiocrité des progrès accomplis dans l'application des conventions et des arrangements internationaux relatifs aux forêts. Le manque d'aptitude à utiliser efficacement des fonds souvent limités hypothèque encore davantage les bénéfices que l'on pourrait en tirer. En outre, la grande diversité des demandes de financement est souvent compliquée par la nécessité de faire concorder les stratégies nationales avec les priorités des bailleurs de fonds.

14. Il faut absolument des fonds, entre autres pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté, assurer la conservation des écosystèmes fragiles et le renforcement de la biodiversité et atténuer les effets du changement climatique. Pour prendre des mesures et mener des initiatives de grande portée en faveur de la gestion durable des forêts, il faut procéder à des investissements considérables à long terme. À cet égard, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la communauté internationale pourraient utilement prendre les initiatives suivantes :

a) Rechercher activement le moyen d'inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement consacrée à la promotion de la gestion durable des forêts et obtenir des moyens financiers nettement plus importants, y compris provenant de sources nouvelles et additionnelles, en vue de la mise en œuvre d'une telle gestion, comme indiqué clairement dans le quatrième objectif d'ensemble fixé à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il est nécessaire, dans cette perspective, de se doter d'un large éventail de mécanismes et d'instruments de financement afin de pouvoir lever des fonds auprès de sources locales, nationales, internationales, publiques et privées. Le Forum pourrait envisager d'encourager un débat sur le module de formation relatif aux mécanismes de financement de la gestion forestière durable élaboré par Wageningen International, la FAO et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux dans les pays en développement;

b) Mieux faire comprendre qu'une gestion responsable des forêts n'entraîne pas de déforestation. Aussi longtemps que, dans les pays occidentaux, les consommateurs penseront que l'exploitation de bois tropicaux contribue nécessairement au déboisement, leurs gouvernements ne pourront guère apporter leur soutien à la gestion des forêts naturelles ni même à l'exploitation de plantations. Il est donc crucial que le Forum des Nations Unies sur les forêts appuie les efforts que déploient les scientifiques et d'autres parties prenantes du secteur forestier pour montrer quels sont réellement les effets de l'exploitation du bois tropical provenant de forêts gérées de façon responsable ou de plantations et pour faire comprendre que cette exploitation est souvent un meilleur moyen de préservation des forêts que les autres formes d'occupation ou de protection des sols;

c) Appuyer le développement des institutions de recherche et des établissements d'enseignement ainsi que des capacités locales, dans les pays en développement et les pays économiquement défavorisés, afin de réduire la forte dépendance de ces pays vis-à-vis d'experts étrangers;

d) Reconsidérer l'approche axée sur les projets qui est employée habituellement pour protéger l'environnement et améliorer les moyens de subsistance. Les interventions menées selon cette approche sont limitées à la fois dans le temps et dans l'espace et ne concernent qu'un petit nombre de bénéficiaires, alors que la perte de couvert forestier est la conséquence, pour l'essentiel, des pratiques d'utilisation des sols et d'exploitation des ressources adoptées par un

grand nombre de personnes réparties sur de vastes espaces pendant une longue période. Il est urgent, pour tenter de résoudre les problèmes à long terme, d'abandonner les instruments à court terme au profit de modèles ne se fondant pas sur les projets;

e) Demander une analyse indépendante des effets de la politique adoptée en 2001 par la Banque mondiale en matière de forêts;

f) Appuyer des initiatives régionales de coopération et de mise en réseau entre les organismes scientifiques nationaux, le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations scientifiques internationales, qui fourniront le cadre nécessaire au renforcement de la participation des scientifiques et des spécialistes des politiques, en particulier ceux des pays économiquement défavorisés, aux mécanismes et initiatives internationaux relatifs aux forêts, y compris au Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Forum devrait aider à mettre en place un mécanisme destiné à permettre aux scientifiques des pays économiquement défavorisés de faire entendre leur voix dans les institutions internationales s'occupant des forêts et les mécanismes connexes;

g) Soutenir la recherche forestière dans les tropiques, en vue de résoudre le problème de la disparition et de la dégradation incessantes des forêts et d'éviter leurs répercussions dommageables sur l'environnement et sur les moyens de subsistance de millions de personnes (dont bon nombre appartiennent aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables);

h) Compte tenu du fait qu'un grand nombre de pays en développement consacrent encore moins de 1 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la recherche-développement scientifique et technique et que de nombreux pays n'ont pas de politique scientifique et technique officielle propre à favoriser l'institutionnalisation de la science et la coordination des activités scientifiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait appuyer la recherche de solutions en prenant les initiatives suivantes :

- i) S'associer à la Commission de la science et de la technique au service du développement pour aider à l'élaboration d'une politique générale relative à la science et à la technique propre à favoriser le développement socioéconomique;
- ii) Promouvoir le transfert de technologies et de moyens institutionnels et techniques pour faciliter la mise en place d'une gestion durable des forêts;
- iii) Promouvoir le développement des sciences et techniques en général, comme ressort essentiel du développement économique et social des pays;
- iv) Mettre en place des structures scientifiques et techniques appropriées, pour accroître l'efficacité et la productivité;
- v) Promouvoir le recours à la science et à la technique pour relever rapidement le défi du développement socioéconomique et ainsi améliorer la qualité de la vie;
- vi) Soutenir les objectifs de développement socioéconomique nationaux par l'instauration d'une culture scientifique et technique à tous les niveaux de la société;

- vii) Promouvoir l'utilisation, par l'industrie, de techniques éprouvées afin d'appuyer le développement rural sur tous les continents.

#### **IV. Brève évaluation de la façon dont le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné les questions prioritaires pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique**

15. Depuis 2002, l'ONU reconnaît dans ses décisions le rôle capital de la science et de la technique. De nombreux exemples montrent que les progrès réalisés dans ces domaines aident à lutter efficacement contre le déboisement et la dégradation des forêts, qui deviennent un phénomène endémique dans divers pays.

16. L'instrument juridiquement non contraignant adopté à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a appelé au renforcement de la contribution de la science et de la technique, y compris des connaissances traditionnelles relatives aux forêts, par l'incorporation des connaissances scientifiques dans les politiques et programmes relatifs aux forêts. Si les résolutions sur le renforcement des capacités scientifiques et de recherche des pays en développement concernant les forêts, la promotion de la collaboration entre chercheurs, l'assistance des pays développés, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont bienvenues, la nécessité de voir ces résolutions déboucher sur des mesures et des projets concrets doit être soulignée. Le lancement d'initiatives novatrices sur le terrain, comme l'initiative scientifique et technique conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Groupe mondial d'experts en matière de forêts et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux qu'accueille la FAO, pourrait être un véritable tremplin pour de nouveaux programmes.

17. Au niveau mondial, à titre de suivi des travaux et recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts, plusieurs initiatives novatrices ont été lancées ces dernières années pour faciliter la communication parmi les scientifiques, les responsables politiques et d'autres parties prenantes dans le but d'améliorer l'interaction entre la science et la politique. On citera parmi ces initiatives : a) les forums intergouvernementaux et les organes consultatifs subsidiaires; b) les groupes d'experts à vocation spécifique créés en vertu des conventions, instruments et organisations internationaux sur les forêts; c) le Partenariat de collaboration sur les forêts; d) le Dialogue multipartite; e) la coopération renforcée entre la communauté scientifique et les organisations internationales, qui a permis la publication de documents d'information essentiels, tels que le rapport de la FAO intitulé « Situation des forêts dans le monde » et la série de critères et d'indicateurs pour une gestion écologiquement viable des forêts tropicales publiée par l'Organisation internationale des bois tropicaux.

18. Parallèlement, aux niveaux régional et sous-régional, un grand nombre d'organisations et d'organismes régionaux et internationaux ont lancé et mis en œuvre diverses initiatives qui portent, directement ou indirectement, sur les questions de la création, de la diffusion et de l'utilisation des savoirs relatifs aux forêts.

19. Ces dernières années, plusieurs initiatives de partenariat ont été lancées aux niveaux régional et sous-régional pour faciliter la coordination et la concertation

entre les pays, les organismes bailleurs de fonds et les pays partenaires de développement. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, récemment créé et accueilli par l'Administration forestière d'État de la Chine, en est un exemple. On mentionnera également, en ce qui concerne la région Asie-Pacifique, les divers programmes de réduction de la pauvreté et de foresterie communautaire mis en place par des organisations régionales telles que le Partenariat asiatique pour les forêts et le Réseau forestier asiatique. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique aide quant à lui les nations insulaires du Pacifique à développer leur capacité de gérer leurs forêts et leurs ressources forestières et de participer aux forums régionaux et internationaux. Dans le même ordre d'idées, des initiatives sous-régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, ont régulièrement raffermi, ces dernières années, le rôle de coordination qu'elles jouent dans l'examen des questions transnationales et sous-régionales touchant la foresterie.

20. Aux niveaux régional et sous-régional, des initiatives visant à promouvoir l'information sur les forêts et des réseaux de recherche forestière ont été mis en place pour renforcer les capacités de recherche et promouvoir la collaboration, la communication et la mise en commun d'informations pertinentes, en vue de renforcer l'interaction entre la science et la politique pour une gestion durable des forêts. On peut citer comme exemples de réseaux régionaux de recherche forestière le Programme des ressources génétiques forestières de l'Asie et du Pacifique, mis sur pied par Bioversity International et l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, et actuellement accueilli par cette dernière, et le Réseau de la région Asie et Pacifique sur les espèces forestières envahissantes.

21. En Afrique, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, le Forum forestier africain et le Réseau africain de recherche forestière continuent de prôner une gestion durable des forêts. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/57/304, annexe) et l'Union africaine ont mis en place des programmes et des initiatives de développement des ressources naturelles qui offrent aux pays et aux partenaires de développement des possibilités de concertation. Dans la sous-région de l'Afrique centrale, la Commission des forêts d'Afrique centrale est devenue un important promoteur de la coopération entre les États membres en matière de gestion forestière durable.

22. En Amérique latine, des initiatives intéressantes de promotion de l'interaction entre la science et la politique ont été mises en place grâce au soutien apporté par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, et contribuent à la stratégie régionale sur l'agriculture et l'environnement ainsi qu'à la stratégie d'adaptation au changement climatique. Comme en Asie, un réseau régional sur les ressources génétiques – le réseau latino-américain des ressources génétiques forestières – a été créé récemment par Bioversity International. Un certain nombre de pays sont en train d'acquérir une expérience précieuse en matière de gestion forestière durable (comme le montrent les études de cas de la FAO) et de certification (plus de 11 millions d'hectares ont été certifiés par le Forest Stewardship Council et 2 millions d'hectares environ ont été certifiés dans le cadre du Système de reconnaissance des certifications forestières). L'Amérique latine accueille également plusieurs mécanismes novateurs de paiement des services environnementaux (par exemple au Costa Rica). Le réseau ibéro-américain de forêts

modèles est un excellent exemple de mécanisme conçu pour appuyer une gestion responsable des ressources naturelles dans un contexte territorial. Toutes ces initiatives sont mises en œuvre, pour l'essentiel, par des centres nationaux et régionaux de recherche et d'enseignement. Nombre d'entre elles exigent encore la collecte de données sur le long terme, ce qui met en évidence l'une des principales difficultés de l'élaboration des politiques forestières et des programmes de développement de la foresterie; très peu de sources de financement sont toutefois disposées à appuyer des projets axés sur la collecte de données à long terme. Les réseaux qui s'attellent à cette tâche, comme le réseau de placettes d'observation permanente du Costa Rica (coordonné par l'université nationale) ou l'institut de l'Initiative Amazone au Brésil, jouent un rôle crucial mais manquent cruellement de fonds.

23. De nombreux réseaux régionaux et sous-régionaux semblent en effet avoir souffert d'un manque de financement. En raison du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'établissement de contacts entre les institutions et les scientifiques, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts est appelé à fournir une assistance spéciale en vue de relancer ces réseaux – en particulier les organes fédérateurs comme le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne, l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique et le réseau ibéro-américain de forêts modèles – et de veiller à leur bon fonctionnement.

24. Au niveau national, un certain nombre d'initiatives ont vu le jour ces dernières années, la plupart issues du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux qu'accueille la FAO. Conformément aux recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à encourager la participation accrue des parties prenantes à la gestion durable des forêts, le Mécanisme s'est employé avec succès à mobiliser la participation des organisations de la société civile, des communautés locales et des particuliers à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique forestière en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine.

## **V. Recommandations concernant un mécanisme ou un cadre de financement de la gestion durable des forêts**

25. La science et la technique, lorsqu'on en tire parti de façon judicieuse, peuvent jouer un rôle vital dans la formulation et la mise en œuvre de politiques promouvant une gestion durable des forêts. Ce fait a déjà été reconnu tant dans Action 21<sup>4</sup> (chap. 31 et 35) que par le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a inscrit la question des connaissances scientifiques dans le domaine des forêts à l'ordre du jour de plusieurs de ses sessions.

26. Les accords et arrangements internationaux futurs devront toutefois faire davantage que simplement reconnaître l'importance de la science et de la technique. Un mécanisme ou un cadre de financement de la gestion durable des forêts devrait :

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

- Promouvoir les moyens nécessaires au renforcement de l'interaction entre la science et la politique;
- Promouvoir une utilisation et une adaptation plus larges des résultats des travaux de recherche;
- Faciliter et financer le renforcement des capacités en matière de recherche-développement;
- Promouvoir des initiatives scientifiques et techniques conjointes de façon à renforcer la contribution de la recherche à la prise de décisions plus éclairées au niveau mondial;
- Promouvoir l'application des innovations scientifiques et techniques ainsi que des connaissances traditionnelles concernant les forêts susceptibles d'aider les communautés autochtones et les collectivités locales à gérer les forêts de manière durable;
- Promouvoir les stratégies nationales de réduction de la pauvreté de façon qu'une partie des ressources qui y sont consacrées puisse être reportée sur la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles;
- Promouvoir les initiatives et programmes sous-régionaux et régionaux conçus pour aider à résoudre les problèmes transnationaux et transfrontières relatifs aux forêts, comme les nuages de pollution ou les espèces envahissantes;
- Promouvoir les bases de données, centres d'échange d'informations et répertoires régionaux afin de favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux de prise de décisions ainsi que la conservation et l'utilisation des ressources.

27. Les différentes régions, sous-régions et pays peuvent présenter des demandes de soutien de nature très diverse, et avoir des capacités et des moyens de niveaux tout aussi divers s'agissant de formuler des projets qui utiliseront efficacement les fonds demandés, et le mécanisme ou le cadre devrait donc :

- Promouvoir les programmes visant à renforcer la capacité de formuler de projets, de les exécuter et d'en assurer le suivi et l'évaluation;
- Aligner les priorités de financement avec les priorités régionales, sous-régionales et nationales;
- Promouvoir et faciliter la planification de la relève afin d'assurer la viabilité des activités financées, qui pourraient être compromises par les forts taux de rotation du personnel dans les pays en développement;
- Simplifier les procédures de demande de financement, sans transiger avec la qualité technique.

28. La recherche forestière étant un travail de longue haleine, il est en outre essentiel que le Forum des Nations Unies sur les forêts s'emploie à proposer des solutions de financement durables pour les projets menés dans ce domaine.

## **VI. Conclusions et recommandations**

29. Parvenir à une gestion durable des forêts et des ressources forestières du monde est certainement l'un des plus grands défis que doit relever la communauté internationale aujourd'hui. Celle-ci devra envisager d'adopter et d'appliquer des recommandations radicales, et notamment s'engager à soutenir énergiquement les divers éléments de l'instrument juridiquement non contraignant afin d'en faciliter la mise en œuvre. S'agissant des propositions de mesures liées à la science et à la technique, il est recommandé :

a) Que l'engagement soit pris d'investir dans le renforcement des capacités de recherche forestière et de soutenir les réseaux et activités de recherche, en particulier dans les pays en développement et les pays économiquement défavorisés, afin que la science et la recherche puissent contribuer à résoudre les problèmes concrets en apportant rapidement des solutions scientifiques exploitables;

b) Que l'on mobilise l'appui des gouvernements, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des autres organisations internationales afin d'aider les réseaux de recherche régionaux et sous-régionaux sur les forêts concernés à renforcer leurs capacités, à améliorer la communication, la mise en commun des informations et la coopération entre spécialistes des forêts, institutions de recherche, universités, décideurs, communautés locales et autres parties prenantes du secteur forestier et des secteurs connexes;

c) Que cet appui prenne la forme de programmes de longue durée plutôt que de projets à court terme.

---